



# Rapport annuel 2025

CONSERVATEUR  
FINANCE

Société de financement et entreprise  
d'investissement, S.A. au capital de 9 000 000 €  
R.C.S. Paris B 344 842 596



LE  CONSERVATEUR  
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

# CONSERVATEUR FINANCE

---

## Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 mai 2026

Compte rendu des opérations de la Société  
au 31 décembre 2025

---

**Conservateur Finance**  
Société de financement et entreprise  
d'investissement, S.A. au capital de 9 000 000 €.  
R.C.S. Paris B 344 842 596.  
Siège social : 59 rue de la Faisanderie – 75116 Paris.  
Adresse postale : CS 41685, 75773 Paris Cedex 16.  
Téléphone : 01 53 65 72 00 – Fax : 01 53 65 86 00  
conservateur.fr

### Conseil d'Administration (au 31/12/2025)

M. Cyril LE TOUZÉ – Président du Conseil d'Administration

M. Dominique HARTOG – Administrateur

M. François MARTINEAU – Administrateur

M<sup>me</sup> Edith MERLE – Administrateur

M<sup>me</sup> Valérie PLAGNOL – Administrateur

M. Olivier RICHE – Administrateur

Banque PALATINE

représentée par M<sup>me</sup> Nathalie BULCKAERT-GRÉGOIRE – Administrateur

Les Associations Mutuelles Le Conservateur

représentées par M<sup>me</sup> Ony PIRIOU – Administrateur

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur

représentées par M. Gilles ULRICH – Administrateur

### Directeur Général (au 31/12/2025)

M. Laurent KRUEGER

### Directeur Général Délégué (au 31/12/2025)

M. Julien KEHAYAN

### Commissaires aux comptes

KPMG Audit, Département de KPMG S.A.  
représenté par M. Christophe COQUELIN

Cabinet Batt Audit

représenté par M<sup>me</sup> Jehanne GARRAIT

# Sommaire

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2026

### A - RAPPORT DE GESTION

- P. 07 > Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé
- P. 14 > Évolution prévisible de la situation de la Société
- P. 14 > Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice
- P. 15 > Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société
- P. 15 > Méthode d'établissement des comptes annuels
- P. 16 > Approbation des comptes annuels et proposition d'affectation du résultat
- P. 17 > Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices  
et montant des revenus distribués éligibles à la refaction
- P. 18 > Tableau des résultats des 5 derniers exercices
- P. 19 > Dépenses et charges non déductibles fiscalement
- P. 19 > Actionnariat Salarié
- P. 19 > Activité des filiales et participations
- P. 20 > Répartition du capital de Conservateur Finance
- P. 20 > Respect du ratio des fonds propres
- P. 21 > Proposition de fixation des jetons de présence
- P. 21 > Arrivée à échéance de mandats d'Administrateurs
- P. 21 > Mandat des Commissaires aux comptes

### B - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- P. 22 > Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux  
durant l'exercice écoulé
- P. 24 > Conventions conclues entre un dirigeant ou actionnaire significatif et une filiale
- P. 25 > Tableau sur les délégations de pouvoir en matière d'augmentation de capital
- P. 25 > Option choisie pour l'exercice de la Direction Générale

## Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2026 Ordre du jour et projet de résolutions

- P. 26 > Ordre du jour
- P. 27 > Texte des résolutions

## Comptes annuels 2025

Sommaire détaillé page 31

- P. 32 > Compte de résultat
- P. 33 > Bilan
- P. 34 > Hors bilan
- P. 35 > Annexe aux comptes annuels

## Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées

- P. 44 > Rapport sur les comptes annuels
- P. 48 > Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

## Comptes annuels consolidés 2025

Sommaire détaillé page 51

- P. 52 > Compte de résultat consolidé
- P. 53 > Bilan consolidé
- P. 54 > Hors bilan consolidé
- P. 55 > Annexe aux comptes consolidés

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- P. 60 > Rapport sur les comptes consolidés

# Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à nos Statuts pour vous rendre compte de notre activité au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation le compte de résultat, le bilan, le hors-bilan, les rapports des Commissaires aux comptes, l'affectation du résultat, ainsi qu'un certain nombre d'autres résolutions.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous rappelons que le rapport sur la gestion du groupe expose la situation de l'ensemble constitué par les Sociétés comprises dans la consolidation, son évolution prévisible, les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, ainsi que ses activités en matière de recherche et de développement.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce, le rapport sur la gestion du Groupe est inclus dans le présent rapport de gestion de la Société.

## A - RAPPORT DE GESTION

Conservateur Finance, filiale du Groupe Le Conservateur, distribue une gamme diversifiée d'OPC à vocation générale gérés par des Sociétés de gestion réputées, permettant une allocation répondant au projet patrimonial de ses clients. En tant qu'entreprise d'investissement, Conservateur Finance distribue également des titres de créances structurés.

Conservateur Finance est également agréée en tant que Société de financement. À ce titre, l'entreprise distribue des prêts personnels, amortissables ou in fine à des clients du Groupe, et des prêts professionnels destinés à une clientèle d'agents généraux d'assurances, mandataires du Groupe.

En 2025, Conservateur Finance a mis en œuvre les services suivants pour lesquels elle est agréée en qualité d'entreprise d'investissement :

- ♦ Distribution et centralisation d'ordres sur OPC gérés par sa filiale, Conservateur Gestion Valor, et sur quelques OPC sélectionnés auprès de Sociétés de gestion partenaires ;

- ♦ Réception et transmission d'ordres ;
- ♦ Exécution, sur instruction de sa clientèle, d'ordres sur des titres de créances structurés ;
- ♦ Tenue de compte-conservation ;
- ♦ Conseil en investissement.

La distribution des produits et services financiers proposés par Conservateur Finance est réalisée par un réseau d'agents liés indépendants qui couvre exclusivement l'essentiel du territoire national.

À ce titre, la Société a perçu une rémunération globale de 2,12 M€ en 2025.

## 1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

### Activité

L'année 2025 a été marquée par une forte volatilité liée à l'incertitude politique et commerciale, causée notamment par les changements fréquents de droits de douane opérés par l'administration américaine. Les Banques centrales ont navigué entre baisse des taux pour soutenir l'activité et craintes inflationnistes persistantes, alimentant un environnement de marché volatil.

Les marchés obligataires ont offert des rendements positifs surtout aux États-Unis après les baisses de taux de la FED. En Europe, c'est essentiellement le contexte de volatilité politique qui a influencé les rendements.

Les marchés actions, malgré de fortes oscillations en cours d'année, ont globalement terminé l'année avec des gains significatifs grâce notamment à certains secteurs comme les technologies liées à l'intelligence artificielle et la défense.

Les métaux précieux comme l'or et l'argent ont joué un rôle de valeurs refuges avec des gains exceptionnels.

Plus spécifiquement, dans ce contexte de conjoncture géopolitique complexe et ses conséquences sur les marchés financiers, l'ensemble des fonds gérés par la filiale Conservateur Gestion Valor, a présenté des performances satisfaisantes permettant à l'actif sous gestion de progresser de 18 % à 1,648 Md€.

Dans la continuité de l'exercice 2025, la bonne tenue des marchés associée à la dynamique commerciale a permis d'accroître le niveau d'encaissement de 123 M€ et de contribuer à une augmentation de l'encours en conservation de plus de 17 % pour se situer à 1,868 Md€ au 31/12/2025.

### Prêts

Malgré un contexte économique complexe marqué par une croissance faible et des taux d'intérêt toujours relativement élevés, la demande de crédit à la consommation de nos clients a montré une résilience notable après la baisse observée en 2024.

Après plusieurs mois de hausses modérées, les taux des crédits à la consommation se sont stabilisés à partir du printemps 2025. La maîtrise de l'inflation et la stabilisation du pouvoir d'achat ont soutenu la confiance des ménages.

Dans ce contexte, la production de prêts accordés sans affectation particulière a progressé de 13,73 % sur un an à 1,65 M€ et représente 68 % de la production contre 32 % pour les prêts professionnels destinés à une clientèle d'agents généraux d'assurances.

Au total, sur l'exercice 2025, la production globale de prêts sur un an glissant a évolué de 9,89 % à 2,4 M€.

Les encours gérés sont passés de 4,6 M€ à fin décembre 2024 à 4,7 M€ à fin décembre 2025, soit une hausse de 2,31 %. Le nombre de prêts gérés reste stable et représente 342 dossiers.

L'encours global de prêts professionnels progresse de 6 % à 2,4 M€ et représente 51 % de l'encours total géré. Sur l'exercice 2025 son évolution se situe à près de 17 %.

Le niveau du taux d'intérêt moyen sur production, du fait de la croissance des prêts accordés aux professionnels, diminue sensiblement pour se situer à 4,23 % en 2025 contre 4,98 % un an plus tôt.

La demande de prêts in fine reste prédominante puisque 65 % des prêts accordés l'ont été sous cette forme. Cette tendance s'explique par la garantie apportée sous forme d'épargne par notre clientèle.

Le niveau global d'impayés sur l'encours de prêts reste faible à 0,42 % de l'encours et les créances douteuses ne représentent plus que 20 K€ contre 31 K€ en 2024.

### Épargne salariale

L'encours commercialisé dans le cadre du dispositif d'épargne salariale augmente de 6 M€, en croissance de 52,83 % sur un an. Ce dernier passe de 11 595 K€ fin 2024 à 17 721 K€ au 31/12/2025.

Cette solution a permis à 445 clients (augmentation de 31,27 % sur un an) de proposer à leurs salariés l'accès à un plan d'épargne interentreprises ou à un plan d'épargne pour la retraite collective.

### Progrès réalisés ou événements significatifs

La gamme des fonds internes commercialisés par Conservateur Finance a été complétée par la mise en place de Fonds Professionnels Spécialisés (Fonds Conservateur sur mesure) destinés à offrir des placements courts à une clientèle haut de gamme.

Deux fonds investis en actions justifiant d'une implantation régionale en France ont été lancés en 2025. Un fonds avec un horizon de placement à fin 2031, investi en obligations d'entreprises, a pris le relai des fonds "datés" 2025 et 2027.

Concernant la durabilité, les fonds gérés par la Société de gestion, à l'exception de ceux classés en Article 8, intègrent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur processus de décision, sans que ces critères ne constituent le facteur déterminant.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les PAI (Principal Adverse Impacts), impacts négatifs les plus significatifs des investissements sur l'environnement sont pris en compte dans la gestion des fonds.

À des fins d'optimisation de son activité de commercialisation de titres de créances structurés, Conservateur Finance a signé, en date du 15 septembre 2025, un contrat de distribution avec un prestataire de services d'intermédiation et de données de marché européen. Ce nouveau partenariat permet à Conservateur Finance d'utiliser la plateforme indépendante de produits structurés du partenaire. Dans ce cadre, elle bénéficie notamment d'une prestation de sélection des émetteurs de produits parmi un choix élargi de contreparties ainsi que de services de conception et de tarification des nouveaux produits.

Une nouvelle Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information a été recrutée en date du 10 juin 2025. Affectée à Conservateur Finance et à sa filiale, Conservateur Gestion Valor, elle a notamment pour missions de définir une politique de sécurité de l'information pour chacune des deux entités et d'assurer leur conformité aux exigences de résilience opérationnelle numérique instaurées par le règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (Digital Operational Resilience Act dit « DORA »). Au cours du second semestre, les travaux de la RSSI ont porté sur la montée en maturité des dispositifs de cybersécurité et de gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (« TIC »).

À compter du mois de décembre 2024, l'Autorité des Marchés Financiers a diligencé auprès de Conservateur Finance une mission de contrôle sur les thématiques de la supervision, de la rémunération, et du pilotage du réseau des agents liés indépendants mandatés par la Société. Cette mission, d'une durée de six mois, s'est soldée par un dénouement non répressif. Les observations formulées par le régulateur ont été l'occasion pour la Société d'entamer une dynamique d'actualisation de ses dispositifs et de digitalisation de ses processus de commercialisation et de conseil aux clients.

### Information sur les comptes-titres inactifs (loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence)

- ♦ En 2025, Conservateur Finance a transféré les avoirs de deux comptes titres à la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 1 448,53 € contre 62 752,71 € pour deux dossiers en 2024.
- ♦ Au 31 décembre 2025, l'établissement dénombrait 45 comptes titres inactifs pour un encours de 440 K€, contre 58 comptes titres inactifs en 2024 représentant un encours total de 51 K€.

### Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Conformément à notre modèle économique et à notre stratégie, nous vous informons que la Société n'a pas mené d'activités de recherche et de développement et n'a enregistré aucune dépense à ce titre.

### Succursales

La Société Conservateur Finance ne dispose pas de succursale.

### Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (dont indicateurs clés de performance de nature financière et non financière)

### Situation de l'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

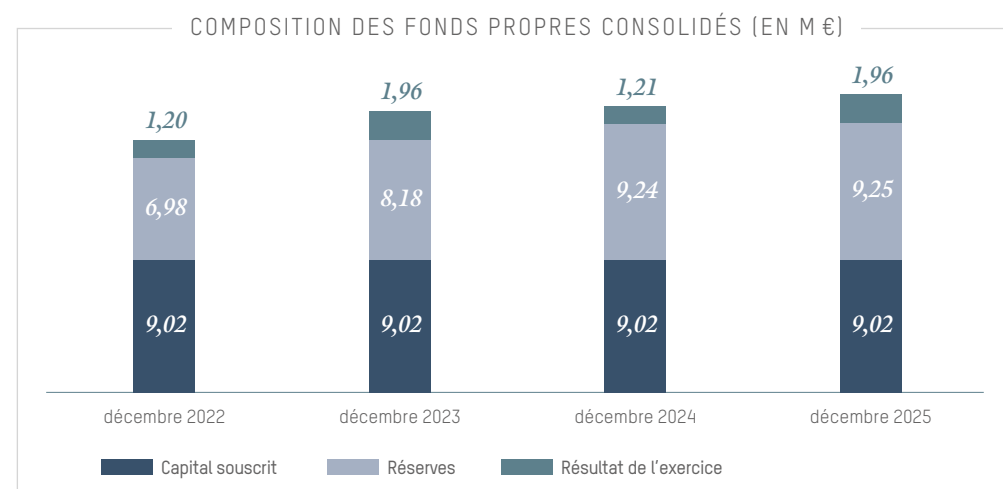
Conservateur Finance n'a pas recours à l'endettement pour le financement de ses activités opérationnelles et d'investissement. Les excédents de trésorerie sont majoritairement placés sur des supports financiers sécurisés auprès d'établissements bancaires et financiers de premier rang, assurant ainsi une liquidité immédiate et une mobilisation optimale des fonds en cas de nécessité.

### Niveau des fonds propres

Le bon niveau des fonds propres de Conservateur Finance garantit la solvabilité et la capacité de l'établissement à faire face à ses engagements tout en respectant dans des proportions supérieures, les différentes exigences réglementaires et risques auxquels il est soumis.

Les fonds propres de Conservateur Finance sont constitués exclusivement de CET1 (Common Equity Tier1).

En 2025, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2025, une partie du résultat de l'exercice 2024 a fait l'objet d'une distribution au cours de l'exercice (soit 1 200 000 €), le solde ayant été affecté en réserves.



Le taux de couverture du ratio CRD IV au 31 décembre 2025 couvre plus de 3,7 fois l'exigence prudentielle et se situe à 372 % contre 324 % en 2024.

Hormis les risques liés à l'exercice normal de l'activité, les risques les plus importants sont ceux liés à l'environnement opérationnel, juridique et réglementaire.

L'exigence de fonds propres se décompose comme suit :

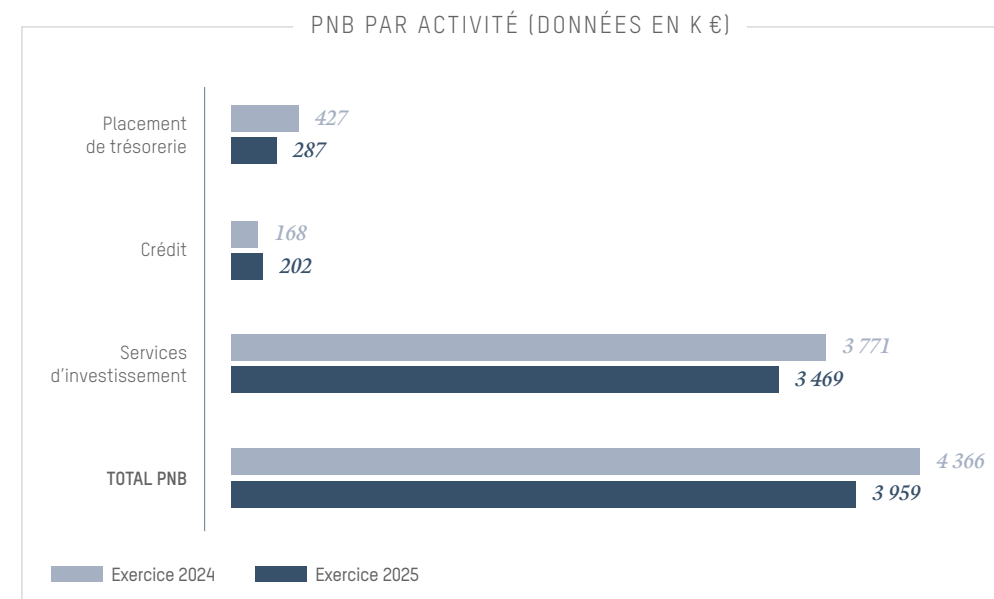
- ♦ 27% au titre du risque de crédit,
- ♦ 43% au titre du risque opérationnel,
- ♦ 30% au titre des coussins de conservation des fonds propres.

Ces risques font l'objet d'une étroite surveillance dans le cadre d'un processus d'évaluation du niveau d'exigences de fonds propres nécessaires à leur couverture.

### Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière

Les comptes annuels de l'exercice 2025 de Conservateur Finance font apparaître un résultat annuel bénéficiaire de 1 021 K€. L'essentiel du résultat de la Société est généré par l'activité de commercialisation d'OPC et de titres de créances.

La contribution de chaque activité au PNB de la Société est positive comme l'illustrent les données mentionnées ci-dessous<sup>(1)</sup>:



### Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée (dont exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie et le cas échéant indication sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise)

#### Risques financiers et solvabilité

Conservateur Finance encadre son dispositif de gestion des risques par un appétit au risque formalisé, décliné en limites opérationnelles et assorti de dispositifs de contrôle interne, de mesure et de surveillance adaptés à la nature de ses activités.

Compte tenu de son modèle d'affaires, Conservateur Finance ne recourt ni à des modèles internes ni à des approches avancées pour l'évaluation de ses risques.

Le risque de marché est nul, l'établissement n'intervenant pas sur les marchés financiers, en euros ou en devises.

Conservateur Finance ne reçoit pas de dépôts de la clientèle. Son niveau des fonds propres réglementaires représente plus de 5 fois l'exigence minimale, assurant une couverture confortable du risque de liquidité.

Les expositions de l'établissement génèrent principalement un risque de crédit, au regard de la composition de son portefeuille bancaire.

La gestion de la liquidité privilégie des placements à court terme, sécurisés et liquides, dans le respect des exigences prudentielles, avec une surveillance spécifique du risque de concentration, notamment vis-à-vis du financier.

<sup>(1)</sup> Le PNB de l'exercice 2024 est renseigné en mode pro-forma suite au changement de présentation des commissions dans le PNB mentionné dans les états financiers de l'exercice 2025.

GRANDS RISQUES SECTEUR FINANCIER	Exposition en risque net au 31/12/2025 (en K€)	% par rapport aux fonds propres éligibles
Groupe BPCE	10 928	59,82 %
Groupe Crédit Agricole	6 458	35,35 %
Société Générale	4 059	22,22 %
Groupe Le Conservateur	385	2,11 %
TP ICAP Group PLC	107	0,59 %
HSBC Holdings PLC	34	0,19 %
Tikehau Capital SCA	33	0,18 %
Rothschild Concordia SAS	14	0,08 %
Oddo BHF SCA	8	0,05 %
Financière de l'Échiquier SA	3	0,02 %
Carmignac Gestion	3	0,02 %
Moneta Asset Management	2	0,01 %
Amiral Gestion	1	0,00 %
Comgest SA	1	0,00 %

Les excédents de liquidités sont investis en titres d'État Français ou déposés auprès d'établissements bancaires de premier plan. Chaque contrepartie, ou groupe de contreparties, est soumise à des limites d'engagement visant à encadrer et maîtriser le niveau d'exposition. Les établissements bancaires sont sélectionnés sur la base de la qualité de leur signature, appréciée notamment au regard de leur notation financière.

D'autre part, le niveau des engagements hors bilan liés aux différentes activités ne représente que 115 K€.

Conformément à la Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 qui établit un cadre pour le rétablissement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, Conservateur Finance a révisé en date du 18 juin 2025, son plan préventif de rétablissement.

#### Ratios prudentiels et de liquidité

La structure du capital social et des fonds propres de type CET1 (Common Equity Tier1) permet à la société de couvrir très largement ses exigences réglementaires en matière de risques. Cette solidité est illustrée par les niveaux de couverture des ratios de solvabilité et de liquidité présentés ci-après.

INDICATEURS AU 31/12/2025	NORME	CONSERVATEUR FINANCE
Ratio de solvabilité – Bâle III	10,5 %	42,79 %
Ratio de solvabilité avec coussins de Fonds Propres	11,5 %	29,75 %
Taux de couverture de l'exigence en liquidité (IFR / IFD)	100%	480,74%
NSFR	100%	198,89 %
Coefficient de liquidité	100%	1 494,43 %

Au 31 décembre 2025, les principaux indicateurs prudentiels se situent à un niveau nettement supérieur aux exigences réglementaires en vigueur et demeurent largement conforme au seuil de tolérance accepté par Conservateur Finance.

#### Gestion de trésorerie

Après une année 2024 où la Banque Centrale Européenne avait amorcé le début du cycle de baisse des taux directeurs pilotés, cette dernière, s'appuyant sur des perspectives de baisse de l'inflation, a poursuivi au cours de l'exercice 2025 un assouplissement volontariste avec quatre baisses de taux pour atteindre son taux neutre de 2 %.

Dans ce contexte et compte tenu des niveaux de rémunération négociés en 2024, la direction de Conservateur Finance a maintenu les positions de trésorerie placées auprès d'établissements bancaires sur des comptes à terme.

À fin 2025 les placements et instruments financiers se répartissent dans le portefeuille, en valeur de réalisation, de la manière suivante :

- ♦ 96,91 % constitués de comptes à terme pour un montant de 9,4 M €,
- ♦ 3,06 % constitués d'obligations et de bons du Trésor à taux fixe pour un encours de 0,3 M €,
- ♦ 0,04 % constitués de parts d'OPC.

Ce portefeuille s'élevait en fin d'année 2025, en valeur de marché, à 9,773 M € pour un prix d'achat de 9,771 M €. Le solde bancaire pour compte propre se situait au 31 décembre à un niveau de 2,4 M €.

Le niveau d'engagement hors-bilan relatif à l'encours de crédits acceptés et non encore débloqués s'élevait au 31 décembre à 115,5 K €.

#### Indication sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise

Conservateur Finance n'est pas un acteur financier et n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités qui ne s'exercent qu'en France. Par ailleurs, les opérations en devises n'étant pas autorisées, l'exposition au risque de change n'existe pas.

Une partie des fonds propres de la société est investie dans des actifs courts, proposés par les réseaux bancaires, limitant ainsi les risques de contrepartie, de taux et de liquidité.

## 2. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Dans la continuité de l'exercice 2025, le début de 2026 a été marqué par un nombre sans précédent de crises et par des évolutions géopolitiques inquiétantes comme l'a démontré l'intervention militaire américaine au Venezuela.

Le risque géopolitique pourrait dominer les marchés entraînant une volatilité accrue sur l'ensemble des classes d'actifs, dont l'évolution pourrait peser sur les perspectives de croissance.

Le contexte actuel de taux d'intérêt étant favorable aux titres de créances structurés, devrait permettre à Conservateur Finance de maintenir l'orientation donnée à son offre commerciale afin de répondre aux attentes de diversifications de ses clients.

Au chapitre des crédits à la consommation, les perspectives 2026 s'articulent autour de trois axes principaux : la stabilité des taux sans baisse significative, dans un contexte de maîtrise de l'inflation, un encadrement réglementaire renforcé et une demande plus sélective de la part des ménages dont la situation financière s'est légèrement détériorée en 2025, traduisant une incertitude liée au pouvoir d'achat et favorisant le maintien de taux d'épargne élevés.

Du côté de la réglementation, dans le cadre de la transposition de la directive (UE) 2023/2225 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 relative aux contrats de crédit aux consommateurs et abrogeant la directive 2008/48/CE, de nouvelles règles vont s'appliquer à partir du 20 novembre 2026.

Ces règles visent à renforcer la protection des emprunteurs et à rendre les offres de crédits à la consommation plus transparentes notamment dans le cadre de l'apparition et la généralisation des mini-crédits et des paiements fractionnés de moins de trois mois.

Bien que Conservateur Finance ne propose pas cette typologie de crédits et applique déjà des contrôles renforcés sur la solvabilité des emprunteurs, l'adaptation de certains processus sera envisagée afin de renforcer et prévenir les difficultés financières des emprunteurs après souscription.

## 3. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif susceptible d'affecter de manière notable l'évaluation de la situation de l'entreprise n'est intervenu ni n'a été identifié entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêt des comptes.

## 4. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIÉTÉ

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	-						-					
Montant total des factures concernées HT	-	151	-	-	-	-						
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	-	0,04 %	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures reçues			-									
Nombre de factures exclues			-									
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : - Délais légaux : 30 jours						Délais contractuels : NA Délais légaux : NA					

NA : Non applicable

## 5. MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

### Résultat de la Société

Les comptes annuels ont été établis suivant les mêmes modes de présentation que pour l'exercice précédent.

Le produit net bancaire s'élève à 3 959 K € au 31 décembre 2025 contre 4 366 K € au 31 décembre 2024, soit une baisse de 407 K € expliquée essentiellement par la baisse du dividende de la filiale Conservateur Gestion Valor (-387 K €).

Les intérêts et produits assimilés ont diminué, passant de 577 K € en 2024 à 485 K € en 2025 notamment sous l'effet de la diminution de la rémunération de la trésorerie pour compte propre suite à la baisse des taux constatées sur les placements en compte à terme (-83 K €).

Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 113 K € pour s'établir à 3 193 K €.

Avant impôt, le résultat courant s'élève à 694 K €.

Le coût du risque est quasiment neutre pour la Société compte tenu du recouvrement des créances douteuses sur l'activité de crédit dont le stock s'élève à 19 K € au 31 décembre 2025.

Le résultat net après impôt ressort à 1 021 K € au 31 décembre 2025 contre 1 527 K € au 31 décembre 2024.

## Résultat consolidé

L'évolution du compte de résultat consolidé est le reflet du compte de résultat social de Conservateur Finance et de celui de sa filiale Conservateur Gestion Valor.

Les intérêts et produits assimilés sont en baisse de 68 K € au 31 décembre 2025.

Les commissions perçues sont en augmentation de 1 895 K € entre les deux derniers exercices, soit 19 417 K € au 31 décembre 2025 contre 17 522 K € au 31 décembre 2024.

Les seuls retraitements concernent les revenus des titres à revenu variable, desquels est retranché le dividende de Conservateur Gestion Valor reçu par Conservateur Finance (2 234 K €) et les commissions en produits (825 K €), desquelles sont soustraites les commissions de placement versées par Conservateur Gestion Valor.

Le produit net bancaire consolidé est en hausse de 2 258 K € pour s'établir à 19 037 K € au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, le résultat brut d'exploitation s'élève à 2 728 K €.

Après un résultat exceptionnel de +18 K € et un impôt sur les bénéfices provisionné pour un montant de 760 K €, le résultat consolidé est un bénéfice de 1 937 K €, dont 1 960 K € part du Groupe.

## 6. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

### Comptes annuels

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils vous sont présentés, lesdits comptes annuels faisant apparaître un bénéfice net de 1 021 363,94 € et de l'affecter comme suit :

-> Résultat de l'exercice	1 021 363,94 €
-> Report à nouveau	3 373 946,57 €
-> Résultat distribuable	4 395 310,51 €

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT :

-> Distribution d'un dividende	600 000,00 €
-> Report à nouveau	3 795 310,51 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice et qui représentera un montant unitaire de 20 euros, sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2026.

### Comptes consolidés

Les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation font ressortir un chiffre d'affaires consolidé d'un montant de 19 037 353,25 € pour un résultat consolidé de 1 982 653,66 €.

## 7. MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES ET MONTANT DES REVENUS DISTRIBUÉS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte du montant des dividendes par action qui ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	2022	2023	2024
Dividende versé par action (en euros)	0	30	40
Montant par action des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (en euros)	0	180	240
Montant par action des dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % (en euros)	0	899 820	1 199 760
Montant total des dividendes mis en distributions (en euros)	0	900 000	1 200 000

### Prêts consentis par la Société

Il n'a été consenti aucun prêt par la Société visé à articles L511-6, 3°bis alinéa 2 du code monétaire et financier.

## 8. TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

DONNÉES EN EUROS	2021	2022	2023	2024	2025
<b>I. - Situation financière en fin d'exercice :</b>					
a - Capital social	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	<b>9 000 000</b>
b - Nombre d'actions émises	30 000	30 000	30 000	30 000	<b>30 000</b>
c - Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
<b>II. - Résultat global des opérations effectives :</b>					
a - Chiffre d'affaires hors taxe	6 508 600	4 193 546	5 448 140	5 771 255	<b>3 958 566</b>
b - Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	2 528 633	466 232	903 427	1 285 763	<b>768 119</b>
c - Impôts sur les bénéfices	527 252	-44 531	-190 375	-315 925	<b>-325 696</b>
d - Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1 825 906	389 117	990 206	1 527 446	<b>1 021 364</b>
e - Montant des bénéfices distribués	—	6 390 000	—	900 000	<b>1 200 000</b>
<b>III. - Résultat des opérations réduit à une seule action :</b>					
a - Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	66,7	17	36,5	53,4	<b>36,5</b>
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	60,9	13	33	50,9	<b>34</b>
c - Dividende versé à chaque action	—	213	—	30	<b>40</b>
<b>IV. - Personnel :</b>					
a - Nombre de salariés	16	13	12	12	<b>13</b>
b - Montant de la masse salariale	1 407 537	1 163 373	1 012 784	1 217 216	<b>1 389 847</b>
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres, etc.)	717 106	568 878	571 156	650 237	<b>684 233</b>

## 9. DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons que la Société a supporté des dépenses non déductibles fiscalement au cours de l'exercice écoulé à hauteur de 11 415,38 euros avec une charge d'impôt correspondante de 2 853,85 euros.

## 10. ACTIONNARIAT SALARIÉ

La Société Conservateur Finance n'employant pas directement de salariés, les collaborateurs sont détachés des Associations Mutuelles Le Conservateur par une convention de mise à disposition de personnel. Il n'existe pas d'actionnariat salarié au sein du capital social.

## 11. ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conservateur Finance détient au titre des filiales et participations la Société Conservateur Gestion Valor, Société de gestion de portefeuilles.

La Société Conservateur Gestion Valor a pour activité la gestion de fonds communs de placement commercialisés exclusivement en France par Conservateur Finance, dans le cadre de comptes-titres, et par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, comme supports en unités de compte de contrats d'assurance-vie, de contrats de capitalisation ou retraite.

Au cours de l'exercice 2025, les commissions de gestion fixes se sont établies à 17,6 M €, en hausse de 2,0 M € grâce à l'accroissement des encours gérés sur l'exercice (soit +247,6 M € sur un an).

Le chiffre d'affaires net, déduction faite des rétrocessions versées au groupe, s'élève à 9,20 M € au 31 décembre 2025.

Les charges d'exploitation hors rétrocessions versées s'élèvent à 5,08 M € comparées à 4,80 M € en 2024.

La situation financière de la Société reste saine. Les fonds propres ont une contrepartie liquide à l'actif sous forme de dépôts bancaires. Recalculés conformément à la réglementation prudentielle, les fonds propres couvrent un peu moins de deux fois le montant minimum requis.

L'actif de la Société est liquide à près de 76 %.

La trésorerie stable de la Société, estimée à 1,9 M €, est en dépôt à la banque Société Générale.

Le résultat net de Conservateur Gestion Valor est un bénéfice de 3 195 K €.

## 12. RÉPARTITION DU CAPITAL DE CONSERVATEUR FINANCE

À la date de clôture de l'exercice social, le pourcentage de détention du capital des principaux actionnaires est le suivant :

- ◆ Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : 46,23 %
- ◆ Les Associations Mutuelles Le Conservateur : 33,77 %
- ◆ Banque Palatine : 20 %

## 13. RESPECT DU RATIO DES FONDS PROPRES

### Adéquation du capital interne

#### Pilier 1

Dans le cadre du calcul du pilier 1 de l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process), Conservateur Finance respecte les exigences minimales de fonds propres.

Le ratio de solvabilité, « Bâle 3 » est de 29,75 % au 31/12/2025 contre 25,95 % au 31/12/2024.

Les fonds propres consolidés, éligibles au calcul du ratio de solvabilité, couvrent dans des proportions nettement supérieures, les exigences en matière de risques opérationnels et de risque de crédit. Le taux de couverture se situant à 371,81 %.

Les données ci-après sont exprimées en €.

DONNÉES EN EUROS	
Fonds Propres Éligibles au 31/12/2025 (CET1)	<b>18 268 097,95</b>
Exigence de fonds propres au 31/12/2025	<b>4 913 241,71</b>
-> au titre du risque de crédit	1 313 757,33
-> au titre du risque opérationnel	2 101 903,50
-> au titre du coussin de conservation de FP CET1	1 067 394,01
-> au titre du coussin de fonds propres contracyclique <sup>(1)</sup>	430 186,87
Taux de couverture au 31/12/2025	<b>371,81 %</b>
Ratio de solvabilité au 31/12/2025	<b>29,75 %</b>

(1) Le coussin de fonds propres contracyclique est une exigence réglementaire en capital, calibrée entre 0 % et 2,50 % des actifs pondérés du risque. Le Haut Conseil de stabilité financière a décidé le 7 avril 2022 de relever le taux du coussin de fonds propres contracyclique à 0,50 %. Ce taux est entré en vigueur depuis le 7 avril 2023.

Afin d'évaluer les risques, Conservateur Finance ne s'appuie sur aucun modèle interne ou approche avancée. C'est l'approche standard qui est utilisée pour calculer les exigences en fonds propres pour le risque de crédit.

Compte tenu des activités de l'établissement, l'approche utilisée pour le calcul du risque opérationnel s'appuie sur la méthode de l'indicateur de base et le risque de marché est inexistant du fait d'activités non significatives exposées aux risques de marché.

#### Pilier 2 (ICAAP<sup>(2)</sup>)

Le pilier 2 formalise les principes d'une gouvernance renforcée de la gestion des risques et établit un processus de surveillance prudentielle permettant d'évaluer, de manière prospective et globale, l'adéquation des fonds propres de Conservateur Finance au regard de son profil de risques.

Le calcul au titre du pilier 2 intègre des exigences supplémentaires en capital, déterminés sur la base d'une analyse interne des risques non ou partiellement couverts par le pilier 1, dans le cadre du processus ICCAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process).

Au 31 décembre 2025, selon les résultats de l'ICAAP, les fonds propres éligibles couvrent l'ensemble des risques identifiés à hauteur de 200,64 %. Le ratio de solvabilité intégrant les exigences liées aux risques de pilier 2 s'établit ainsi à de 16,05 %, traduisant une situation de solvabilité robuste au regard des exigences prudentielles applicables.

## 14. PROPOSITION DE FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de maintenir l'enveloppe globale maximum des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2026 à 75 000 euros.

## 15. ARRIVÉE À ÉCHÉANCE DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Nous vous informons que le mandat d'Administrateur de Madame Edith Merle arrivera à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale annuelle. Compte tenu de la limite d'âge statutaire fixée par l'article 11 des statuts, son mandat ne pourra pas faire l'objet d'un renouvellement.

Par conséquent, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale de nommer en remplacement en qualité de nouvelle Administratrice, Madame Marie-Hélène Hodanger, pour un mandat de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2032 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Par ailleurs, nous vous proposons de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier Riché, qui arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, également pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2032 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Ces nomination et renouvellement seraient notifiés à l'ACPR dans les 15 jours suivant la date de réunion de l'Assemblée Générale.

## 16. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2024 a renouvelé pour une durée de six exercices les mandats des Co-Commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la Société.

(2) Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP): pour Processus d'évaluation de l'adéquation du Capital Interne, qui permet d'évaluer si les fonds propres sont suffisants pour couvrir l'ensemble des risques.

## B – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

NOMS DES MANDATAIRES SOCIAUX	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
<b>Cyril LE TOUZÉ</b> <i>Président du Conseil d'Administration</i>	<b>Les Associations Mutuelles Le Conservateur et Les Assurances Mutuelles Le Conservateur :</b> – Membre du Conseil de Surveillance – Président du Comité des Risques et de Pilotage – Membre du Comité d'Audit et du Comité Financier – Membre du Comité durabilité et Membre de droit du Comité des Rémunérations et des Nominations (depuis le 19/06/2025) <b>Toujours Mutuel :</b> – Vice-Président et Administrateur
<b>Laurent KRUEGER</b> <i>Directeur Général</i>	<b>Les Associations Mutuelles Le Conservateur :</b> – Directeur au sein de la Direction Technique - Finance
<b>Julien KEHAYAN</b> <i>Directeur Général Délégué</i>	<b>SCI Le Conservateur :</b> – Gérant <b>OPCI Raise Immobilier :</b> – Représentant permanent des Assurances Mutuelles Le Conservateur <b>Conservateur Patrimoine :</b> – Gérant (jusqu'au 31 décembre 2025 inclus) <b>Conservateur Assurances Immobilier :</b> – Président <b>Conservateur Emploi Durable :</b> – Représentant permanent des Associations Mutuelles Le Conservateur, Administrateur <b>Les Associations Mutuelles Le Conservateur :</b> – Directeur comptable
<b>Dominique HARTOG</b> <i>Administrateur</i>	<b>Les Associations Mutuelles Le Conservateur et Les Assurances Mutuelles Le Conservateur :</b> – Membre du Conseil de Surveillance – Président du Comité Financier – Membre du Comité des Risques et de Pilotage <b>Conservateur Gestion Valor :</b> – Vice-Président et Administrateur <b>Association AED (Loi 1901) :</b> – Administrateur <b>Conservateur Emploi Durable :</b> – Censeur

NOMS DES MANDATAIRES SOCIAUX	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
<b>Nathalie BULCKAERT -GRÉGOIRE</b> <i>Représentante permanente de la Banque Palatine</i> <i>Administrateur</i> <i>Membre du Comité d'audit des Risques et de Durabilité</i>	<b>Banque Palatine :</b> – Directrice générale adjointe et dirigeante effective <b>Palatine Asset Management :</b> – Présidente du Conseil d'Administration <b>GPM Assurances SA :</b> – Représentante permanente de la Banque Palatine, Membre du Conseil de Surveillance <b>FCPE UES Banque Palatine :</b> – Membre du Conseil de Surveillance <b>Association ELLES de BPCE :</b> – Membre du bureau et Trésorière
<b>François MARTINEAU</b> <i>Administrateur</i>	<b>Les Associations Mutuelles Le Conservateur et Les Assurances Mutuelles Le Conservateur :</b> – Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance – Président du Comité d'audit – Président du Comité des rémunérations et des nominations – Président du Comité Durabilité (depuis le 19/06/2025) <b>Bred Banque Populaire :</b> – Vice-Président et Administrateur du Conseil d'Administration – Administrateur – Membre du Comité d'audit et du Comité des risques et de la coordination stratégique <b>Fondation d'Entreprise Le Conservateur :</b> – Président <b>SAMA (Société des Amis du musée de l'Armée) :</b> – Vice-Président et Administrateur <b>Société des Amis de Ramatuelle :</b> – Administrateur
<b>Edith MERLE</b> <i>Administratrice</i>	<b>Lextenso :</b> – Administratrice <b>Fondation d'Entreprise Le Conservateur :</b> – Administratrice
<b>Ony PIRIOU</b> <i>Représentante permanente des Associations Mutuelles Le Conservateur</i> <i>Administrateur</i>	<b>Les Associations Mutuelles Le Conservateur :</b> – Membre du Conseil de Surveillance – Directeur Veille et Stratégie <b>Conservateur Gestion Valor :</b> – Représentant permanent de Conservateur Finance, Administrateur <b>Fondation d'entreprise Le Conservateur :</b> – Administratrice, Secrétaire et Trésorière

NOMS DES MANDATAIRES SOCIAUX	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025
<b>Valérie PLAGNOL</b> <i>Administratrice</i>	<b>Conservateur Gestion Valor :</b> – Administratrice <b>Les Assurances Mutuelles Le Conservateur et Les Associations Mutuelles Le Conservateur :</b> – Membre du Conseil de Surveillance – Membre du Comité d'audit <b>Le Cercle des Épargnants (association) :</b> – Présidente <i>Fonction exercée : Membre du Collège de la Commission de Régulation de l'Énergie</i>
<b>Olivier RICHE</b> <i>Administrateur</i> <i>Président du Comité d'audit des Risques et de Durabilité</i>	<b>Les Associations Mutuelles Le Conservateur et Les Assurances Mutuelles Le Conservateur :</b> – Président du Conseil de Surveillance – Membre de droit du Comité des nominations et des rémunérations (depuis le 19 juin 2025) <b>Société des Amis du Louvre :</b> – Administrateur
<b>Gilles ULRICH</b> <i>Représentant Permanent des Assurances Mutuelles Le Conservateur</i> <i>Administrateur</i>	<b>Les Associations Mutuelles Le Conservateur et Les Assurances Mutuelles Le Conservateur :</b> – Président du Directoire (jusqu'au 31 décembre 2025)

## 2. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Au cours de l'exercice 2025, aucune convention de cette nature n'a été conclue.

## 3. TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il est précisé que l'Assemblée Générale des actionnaires n'a pas accordé de délégations de compétence et de pouvoirs au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, telles que prévues par les articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

## 4. OPTION CHOISIE POUR L'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En tant que de besoin, il est rappelé que le Conseil a fait le choix du principe de dissociation entre les fonctions de Président du Conseil et celles de Directeur Général.

Mesdames, Messieurs, nous vous invitons à bien vouloir voter en faveur des résolutions qui vous vous être présentées.

**Le Conseil d'Administration.**

# Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2026 Ordre du jour et projet de résolutions

## ORDRE DU JOUR

- ◆ Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- ◆ Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce ;
- ◆ Approbation des comptes sociaux et conventions ;
- ◆ Approbation des comptes consolidés ;
- ◆ Quitus aux Administrateurs ;
- ◆ Affectation du résultat ;
- ◆ Proposition de nomination de Madame Marie-Hélène Hodanger en qualité d'Administrateur en remplacement de Madame Edith Merle dont le mandat arrive à échéance ;
- ◆ Proposition de renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier Riché ;
- ◆ Fixation du montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
- ◆ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## TEXTE DES RÉSOLUTIONS

### Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice net de 1 021 363,94 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Par ailleurs, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à 11 415,38 euros, ainsi que l'impôt correspondant qui s'élève à 2 853,85 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur ces comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 1 982 653,66 euros, dont 1 959 967,99 euros part du Groupe.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et l'approuve dans son intégralité.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de 1 021 363,94 € de la manière suivante :

-> Résultat de l'exercice	1 021 363,94 €
-> Report à nouveau	3 373 946,57 €
-> Résultat distribuable	4 395 310,51 €

Affectation du résultat :

-> Distribution de dividendes	600 000,00 €
-> Report à nouveau	3 795 310,51 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice qui représente un montant unitaire de 20 euros, sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2026.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte, pour les exercices ayant donné lieu à distribution, du montant des dividendes par action distribués au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	2022	2023	2024
Dividende versé par action (en euros)	0	30	40
Montant par action des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (en euros)	0	180	240
Montant par action des dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % (en euros)	0	899 820	1 199 760
Montant total des dividendes mis en distribution (en euros)	0	900 000	1 200 000

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et prenant acte de l'arrivée à échéance, à l'issue de la présente Assemblée Générale, du mandat d'Administrateur de Madame Edith Merle, décide, compte tenu de la limite d'âge visée à l'article 11 des statuts de la Société empêchant tout renouvellement, de nommer Madame Marie-Hélène Hodanger, en qualité d'Administratrice, pour un mandat de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2032 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Cette nomination sera notifiée à l'ACPR dans les 15 jours suivant la date de réunion de l'Assemblée Générale.

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier Riché pour un mandat de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2032 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Ce renouvellement sera notifié à l'ACPR dans les 15 jours suivant la date de réunion de l'Assemblée Générale.

### Septième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de maintenir le montant global maximum des jetons de présence pour l'exercice 2026 à 75 000 euros.

### Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi et les règlements.





# Comptes Annuels 2025

## Compte de résultat

P. 32

## Bilan

P. 33 > Actif

P. 33 > Passif

## Hors bilan

P. 34

## Annexe aux comptes annuels

P. 35 > Note 1 - Faits marquants de l'exercice

P. 35 > Note 2 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

P. 35 > Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

P. 37 > Note 4 - Informations sur le bilan

P. 40 > Note 5 - Informations sur le hors bilan

P. 40 > Note 6 - Informations sur le compte de résultat

P. 43 > Note 7 - Autres informations

## Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées

P. 44 > Rapport sur les comptes annuels

P. 48 > Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

# Compte de résultat

EN EUROS	2025	2024 PRO-FORMA	2024 PUBLIÉ
Intérêts et produits assimilés	<b>484 919,72</b>	576 979,93	576 979,93
Intérêts et charges assimilées	<b>-39,62</b>	—	—
Revenus des titres à revenu variable	<b>2 233 875,00</b>	2 620 992,00	2 620 992,00
Commissions (produits)	<b>2 253 494,02</b>	2 670 099,24	2 670 099,24
Commissions (charges)	<b>-1 021 656,06</b>	-1 518 362,34	-112 745,78
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	<b>160,36</b>	9 522,73	9 522,73
Autres produits d'exploitation bancaire	<b>7 812,50</b>	6 406,50	6 406,50
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>3 958 565,92</b>	4 365 638,06	5 771 254,62
Charges générales d'exploitation	<b>-3 193 271,45</b>	-3 079 874,97	-4 485 491,53
Produits divers d'exploitation	<b>611,51</b>	—	—
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	<b>-68 828,12</b>	-74 568,02	-74 568,02
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>697 077,86</b>	1 211 195,07	1 211 195,07
Coût du risque	<b>-3 551,38</b>	325,58	325,58
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>693 526,48</b>	1 211 520,65	1 211 520,65
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>693 526,48</b>	1 211 520,65	1 211 520,65
Résultat exceptionnel	<b>2141,46</b>	—	—
Impôt sur les bénéfices	<b>325 696,00</b>	315 925,00	315 925,00
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 021 363,94</b>	1 527 445,65	1 527 445,65

# Bilan

## ACTIF

EN EUROS	2025	2024
Créances sur les établissements de crédit	<b>13 880 581,91</b>	13 359 088,37
Opérations avec la clientèle	<b>6 099 610,63</b>	5 464 124,65
Obligations et autres titres à revenu fixe	<b>298 617,32</b>	294 438,38
Actions et autres titres à revenu variable	<b>3 609,68</b>	1 060,78
Parts dans les entreprises liées	<b>576 103,19</b>	576 103,19
Immobilisations corporelles	<b>94 652,80</b>	91 639,19
Autres actifs	<b>359 931,59</b>	353 071,02
Comptes de régularisation actif	<b>366 336,21</b>	842 337,92
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>21 679 443,33</b>	20 981 863,50

## PASSIF

EN EUROS	2025	2024
Opérations avec la clientèle	<b>3 196 763,15</b>	2 914 660,04
Autres passifs	<b>1 082 694,57</b>	218 321,75
Compte de régularisation	<b>1 654 028,77</b>	1 924 288,81
Provisions	<b>19 900,00</b>	19 900,00
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>15 726 056,84</b>	15 904 692,90
-> Capital souscrit	<b>9 000 000,00</b>	9 000 000,00
-> Réserves	<b>2 330 746,33</b>	2 330 746,33
-> Report à nouveau	<b>3 373 946,57</b>	3 046 500,92
-> Résultat de l'exercice	<b>1 021 363,94</b>	1 527 445,65
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>21 679 443,33</b>	20 981 863,50

# Hors bilan

## TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

EN EUROS	2025	2024
Engagements donnés		
-> Engagements de financement	<b>115 500,00</b>	62 300,00

# Annexe aux comptes annuels

## NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant.

## NOTE 2 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

## NOTE 3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### 3.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Le règlement ANC 2023-03 a mis en cohérence le règlement ANC 2014-07 avec le règlement ANC 2022-06 « modernisation des états financiers ».

Par ailleurs, il est rappelé que les entreprises du secteur bancaire doivent se reporter aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (qui a été modifié par le règlement « modernisation des états financiers »), pour les opérations non visées par le règlement ANC n° 2014-07.

Ces modifications constituent un changement de méthode comptable sans que l'application du règlement ANC 2022-06 n'emporte d'impact sur les comptes annuels et le résultat de l'exercice 2025.

Les notes annexes complètent et commentent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Il est à préciser que le compte de résultat a fait l'objet de changement de présentation au niveau du PNB. En effet, les commissions versées au réseau commercial qui étaient représentées jusque-là parmi les charges générales d'exploitation en dehors du PNB font désormais partie du poste « Commissions (charges) » inclus dans le PNB.

### 3.2 Portefeuille de titres

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité des titres sont provisionnées. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée en se basant sur l'actif net réévalué de la Société détenue tandis que celle des parts dans les entreprises liées est calculée en prenant en compte l'encours des actifs gérés et la trésorerie disponible de la Société.

Les titres de placement sont enregistrés en date de règlement-livraison et pour leur prix d'acquisition frais exclus. Les plus ou moins-values résultant de la cession des titres de placement sont déterminées en respect de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Toute différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie suivant la méthode actuarielle. À la clôture de l'exercice, toute moins-value latente issue de la différence entre la valeur nette comptable et le prix de marché des titres donne lieu à une provision pour dépréciation. Les prix de marché retenus sont constitués par la dernière cotation connue lors de l'arrêté annuel des comptes. En cas d'absence de cotation connue (cas des marchés dits « inactifs ») à l'arrêté, les prix de marché ont été déterminés en tenant compte des dernières transactions connues ayant eu lieu avant l'arrêté des comptes et des prix donnés par les différents contributeurs indépendants du marché.

### 3.3 Créances clients liées à l'activité de crédit

Le capital restant dû ainsi que les échéances impayées sont déclassés en créances douteuses à partir du moment où ces échéances impayées datent de plus de trois mois, et ce quel que soit le montant de la garantie donnée par le contractant de crédit. En application du principe de contagion, l'ensemble des encours sur une même contrepartie est déclassé en créances douteuses même s'il existe un seul encours douteux dans cet ensemble.

Le déclassement d'encours douteux non compromis à encours compromis est effectué si l'encours en question est en encours douteux de plus d'un an et que la connaissance de la situation financière de la contrepartie est telle qu'un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts sur créances douteuses, qu'elles soient compromises ou non, cessent d'être comptabilisés à partir du moment où l'encours des crédits concernés bascule de l'encours sain en encours douteux.

Les provisions pour dépréciation sur les encours douteux sont comptabilisées à chaque clôture annuelle sur la base de la différence de la valeur prudemment estimée de la garantie apportée par les contractants et le capital restant dû et les échéances impayées majorés des frais annexes supportés par la Société.

### 3.4 Frais généraux

Les frais généraux de Conservateur Finance sont essentiellement constitués des frais en provenance du groupement de fait dont Conservateur Finance est membre. En conséquence, Conservateur Finance comptabilise dans ses comptes sa quote-part dans les frais communs financés puis répartis par l'Administrateur de groupement, Les Associations Mutuelles Le Conservateur.

Cette répartition des frais communs par l'Administrateur est effectuée sans recherche de profits et déterminée sur la base de critères objectifs (le chiffre d'affaires, le nombre de contrats produits sur l'exercice, etc...) appliqués à des données comptables analytiques (dépenses administratives ou commerciales).

En ce qui concerne les frais généraux propres à l'activité de Conservateur Finance, ils sont financés par cette Société et enregistrés directement dans ses comptes sans avoir recours au groupement.

### 3.5 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement selon les durées indiquées ci-dessous :

- ◆ Logiciel : 3 ans ou 5 ans
- ◆ Matériel informatique : 3 ans / 5 ans ou 10 ans
- ◆ Agencements, aménagements et installations : 10 ans
- ◆ Mobilier : 5 ans ou 10 ans

## NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LE BILAN

### 4.1 Titres de placement

#### Encours comptable

Le portefeuille des titres de placement représente une valeur nette comptable (y.c. créances rattachées) de 302 299 € au 31/12/2025 dont 298 689 € en titres cotés (y.c. créances rattachées) et 3 610 € en titres non cotés.

#### Plus ou moins-values latentes

Les moins-values latentes s'élèvent à 72 € au 31 décembre 2025 contre 688 € de plus-values latentes au 31 décembre 2024.

Le prix de remboursement des obligations et autres titres à revenu fixe excède de 2 905 € leur prix d'acquisition.

#### Répartition des titres de placement

Les obligations et autres titres à revenu fixe figurant à l'actif sont composés d'un bon du trésor pour une valeur nette comptable (y.c. créances rattachées) de 298 689 € au 31 décembre 2025. En outre, la répartition de la valeur nette comptable des obligations et des actions entre titres cotés et non cotés est la suivante au 31 décembre 2025 :

-> Obligations cotées	298 689 €
-> Certificat de dépôt	—
-> Actions cotées	—
-> Actions non cotées	3 610 €

#### Ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon la valeur résiduelle

La ventilation de la valeur nette comptable au 31 décembre 2025 des obligations et autres titres à revenu fixe (créances rattachées incluses) selon leur durée résiduelle est la suivante :

-> Moins de 3 mois	298 689 €
-> De 3 mois à 1 an	—
-> De 1 an à 5 ans	—

## 4.2 Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées représentent une valeur nette comptable de 576 103 € dans les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, la liste des filiales et des participations au 31 décembre 2025 est fournie par le tableau présenté en fin d'annexe (se référer à la section 7-4).

## 4.3 Capitaux propres

Le capital social s'élève à 9 000 000 € et se décompose en 30 000 actions de 300 €.

Le montant des réserves au 31 décembre 2025 se décompose en :

-> Réserve légale	1 500 000 €
-> Réserve générale	830 746 €

L'évolution des capitaux propres par rapport à l'exercice précédent est donnée par le tableau suivant en milliers d'euros :

EN MILLIERS D'EUROS	Capital	Réserves	RAN	Résultat	TOTAL
Fonds propres au 31/12/2024	9 000	2 331	3 047	1 527	15 905
Affectation du résultat 2024 <sup>(1)</sup>	—	—	327	-1 527	-1 200
Réduction de capital	—	—	—	—	—
Résultat 2025	—	—	—	1 021	1 021
<b>TOTAL</b>	<b>9 000</b>	<b>2 331</b>	<b>3 374</b>	<b>1 021</b>	<b>15 726</b>

[1] Conformément à la quatrième résolution de l'AGO du 20 mai 2025, le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 (soit 1 527 446 €), augmenté du report à nouveau 2024 de 3 046 501 €, a donné lieu à une distribution de dividende de 1 200 000 € et une affectation en report à nouveau de 3 373 947 €.

## 4.4 Créances et dettes avec la clientèle et établissements de crédit

EN EUROS	- de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans	créances et dettes rattachées	TOTAL
<b>Créances</b>						
-> sur Banques centrales	—	—	—	—	—	—
-> sur les établissements de crédit	6 189 827	6 562 071	1 000 000	—	128 684	13 880 582
-> sur la clientèle	1 541 887	981 596	2 887 239	665 655	23 234	6 099 611
<b>Dettes</b>						
-> envers des établissements de crédit	—	—	—	—	—	—
-> envers la clientèle	3 196 763	—	—	—	—	3 196 763

Les créances sur les établissements de crédit comprennent des comptes à terme pour un montant de 9 470 546 € et 128 684 € de créances rattachées.

Les créances sur la clientèle se composent d'une part des comptes ordinaires débiteurs pour un montant de 1 356 978 € dont la durée résiduelle est inférieure à 3 mois et d'autre part des comptes de prêts personnels correspondants à des crédits de trésorerie, soit 4 723 643 €, ainsi que des créances douteuses nettes de 18 989 €.

## 4.5 Dépréciations

Les dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie sont relatives aux encours de crédit à la clientèle. Le stock de provisions au 31 décembre 2025 s'élève à 142 €.

## 4.6 Immobilisations

EN EUROS	Montant en début d'exercice	Mouvements exercice	Montant en fin d'exercice
<b>INCORPORELLES</b>			
<b>Frais d'établissement</b>			
-> Montant brut	—	—	—
-> Amortissement	—	—	—
-> Montant net	—	—	—
<b>Logiciels</b>			
-> Montant brut	1 250 749	—	1 250 749
-> Immobilisations en cours	—	—	—
-> Amortissement	1 250 749	—	1 250 749
-> Montant net	—	—	—
<b>CORPORELLES</b>			
-> Montant brut	795 488	37 795	833 283
-> Amortissement	703 848	34 782	738 630
-> Montant net	91 639	3 014	94 652

## 4.7 Autres actifs et passifs

### Autres actifs

-> Créances sur l'État	325 696 €
-> Dépôt de garantie	15 045 €
-> Partenaire Société de gestion	18 723 €
-> Débiteurs divers	467 €

## Autres passifs

-> Comptes courant créditeurs Groupe	1 065 806 €
-> Autres créditeurs	16 888 €

## 4.8 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation à l'actif sont liés aux produits à recevoir liés à la commercialisation des titres financiers à hauteur de 166 000 €, les services d'investissement rendus vis-à-vis des Assurances Mutuelles Le Conservateur pour 164 600 €, des commissions Natixis au titre de l'épargne salariale pour 27 750 € et des agios créditeurs pour 7 445 €.

Les comptes de régularisation au passif correspondent aux charges à payer et se décomposent en :

-> Provision jetons de présence	78 000 €
-> Provision honoraires Commissaires aux comptes	44 000 €
-> Provision indemnités compensatrices agents	661 863 €
-> Provision prestataires externes	50 486 €
-> Provision commissions exceptionnelles liées au résultat	7 000 €
-> Provision commissions agents (titres de créance)	812 680 €

## 4.9 Provisions

Le stock de provisions s'élève à 19 900 € au 31 décembre 2025. Ces provisions sont constituées en couverture des risques d'intermédiation.

## NOTE 5 - INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

Les engagements de financement correspondent aux encours de crédit acceptés par la Société, non encore débloqués.

## NOTE 6 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 6.1 Produits et charges d'intérêts

EN EUROS	PRODUITS		CHARGES	
	2025	2024	2025	2024
Établissements de crédit	25 050	77 374	39,62	—
Clientèle	197 702	159 698	—	—
Obligations et autres titres à revenu fixe	262 168	339 908	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>484 920</b>	576 980	<b>39,62</b>	—

La ligne obligations et autres titres à revenu fixe comporte notamment les primes/décotes pour la somme de 7 156 € en produits.

### 6.2 Revenus des titres à revenu variable

EN EUROS	2025	2024
Revenus sur actions et autres titres à revenu variable	—	—
Revenus sur parts dans les entreprises liées	2 233 875	2 620 992
Revenus sur titres de participation	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>2 233 875</b>	2 620 992

### 6.3 Commissions

Les commissions (produits) recouvrent principalement les honoraires de commercialisation des FCP gérés par Conservateur Gestion Valor pour 932 343 € et les commissions de placement des FCP gérés par les sociétés de gestion externes pour 951 906 €.

Les commissions reçues de Natixis au titre de la commercialisation de l'épargne salariale s'élèvent à 121 504 €.

Les rémunérations reçues des Assurances Mutuelles Le Conservateur au titre de la conservation des actifs et des commissions de mouvements s'élèvent à 239 352 €.

Les commissions sur opérations avec la clientèle relatives aux prêts personnels figurent également dans ce poste et représentent un produit de 8 389 €.

### 6.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

EN EUROS	2025	2024
Plus-values sur cessions	609	9 701
Moins-values sur cessions	-377	-178
Dotations aux provisions pour dépréciation	-72	—
Reprises de provisions pour dépréciation	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	9 523

### 6.5 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits d'exploitation bancaires sont liés aux jetons de présence encaissés de la filiale Conservateur Gestion Valor.

## 6.6 Charges générales d'exploitation

EN EUROS	2025	2024
<b>1 - Frais de personnel dont</b>	<b>2 029 124</b>	1 825 149
-> Salaires et traitements	<b>1 258 285</b>	1 105 128
-> Charges sociales	<b>639 277</b>	607 933
-> Intéressement	<b>126 391</b>	109 985
-> Charges de retraite	<b>5 172</b>	2 102
<b>2 - Autres frais administratifs</b>	<b>1 164 147</b>	2 660 342
<b>TOTAL</b>	<b>3 193 271</b>	4 485 492

## 6.7 Coût du risque

EN EUROS	2025	2024
Pertes sur créances irrécupérables de l'activité de crédit	<b>- 3 551</b>	—
Dotations aux provisions sur créances de l'activité de crédit	—	—
Reprises de provisions sur créances de l'activité de crédit	—	326
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 551</b>	326

## 6.8 Résultat par action

Conformément aux dispositions de l'article 1124-10 du règlement ANC n°2014-03, le résultat par action est calculé en rapportant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les éléments retenus pour le calcul du résultat par action sont les suivants :

-> Résultat net de l'exercice (en €)	1 021 364 €
-> Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	30 000 €
-> Résultat de base par action	34,05 €

## 6.9 Impôts sur les bénéfices

Conservateur Finance est membre d'un groupe d'intégration fiscale au sens des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. La société Conservateur Finance est la Société tête de Groupe et assure la détermination du résultat d'ensemble et de paiement de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe, composé de Conservateur Finance et sa filiale Conservateur Gestion Valor.

En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre les Sociétés membres, la charge d'impôt sur les sociétés est calculée par chaque Société comme si elle était imposée séparément. La différence éventuelle entre l'impôt ainsi déterminé et l'impôt effectivement supporté par le Groupe est enregistrée en créance ou en dette envers la Société tête de Groupe.

Dans ce cadre, au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, Conservateur Finance a constaté un produit d'impôt de 326 K€ compte tenu de son déficit fiscal de l'exercice.

## NOTE 7 - AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 Actionnariat

Les détenteurs du capital de Conservateur Finance sont, au 31 décembre 2025 :

- ◆ Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : 46,2 %
- ◆ Les Associations Mutuelles Le Conservateur : 33,8 %
- ◆ Banque Palatine : 20,0 %

### 7.2 Effectif

Le nombre de personnes mises à disposition par le Groupe TVA au profit de Conservateur Finance est estimé à 13 personnes selon l'enquête d'activité de l'exercice.

Les postes occupés par ces personnes sont de nature administrative et couvrent des domaines tels que la gestion et l'administration des contrats, la comptabilité, l'informatique, le contrôle interne, le juridique et la gestion opérationnelle et financière.

### 7.3 Rémunérations, avances, crédits et engagements

Une provision de 78 000 € (y compris charges) a été constituée au titre des jetons de présence alloués aux administrateurs de la société pour l'exercice 2025.

### 7.4 Tableau des filiales et participations

INFORMATIONS FINANCIÈRES FILIALES ET PARTICIPATIONS	RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS
	1. Filiale Conservateur Gestion Valor
Capital	480 000 €
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	1 439 181 €
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	99,29 %
Valeurs comptables des titres détenus	
-> Brute	576 103 €
-> Nette	576 103 €
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	—
Montant des cautions et avals donnés par la Société	—
Chiffre d'affaires hors taxes 2025	18 096 310 €
Bénéfice 2025	3 195 165 €
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	2 233 875 €

Le siège social de Conservateur Gestion Valor se situe 59, rue de la Faisanderie 75116 Paris.

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées

☰ RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS  
☰ Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Société Conservateur Finance,

## 1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Conservateur Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

## 2 Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3-1 « Principes généraux » des principes et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC 2023- 03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-07 relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire et le changement de présentation au niveau du PNB.

## 3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## 4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## 5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## 6 Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ♦ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ♦ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ♦ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ♦ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## 7 Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

---

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fait à Paris et Paris la Défense, le 29 avril 2026

BATT AUDIT  
Jehanne Garrait — Associée

KPMG S.A.  
Christophe Coquelin — Associé

||| RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
||| SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES  
||| Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Société Conservateur Finance,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

### **Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

---

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
Fait à Paris et Paris La Défense, le 29 avril 2026

BATT AUDIT  
Jehanne Garrait — Associée

KPMG S.A.  
Christophe Coquelin — Associé





# Comptes Annuels consolidés 2025

## Compte de résultat consolidé

P. 52

## Bilan consolidé

P. 53 > Actif

P. 53 > Passif

## Hors bilan consolidé

P. 54

## Annexe aux comptes consolidés

P. 55 > Note 1 - Faits marquants de l'exercice

P. 55 > Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés

P. 56 > Note 3 - Informations sur les règles et principes comptables

P. 57 > Note 4 - Informations sur le bilan

P. 58 > Note 5 - Informations sur le hors bilan

P. 58 > Note 6 - Informations sur le compte de résultat

P. 59 > Note 7 - Autres informations

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

P. 60 > Rapport sur les comptes consolidés

# Compte de résultat consolidé

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024 PRO-FORMA	2024 PUBLIÉ
Intérêts et produits assimilés	569	638	638
Intérêts et charges assimilées	0	—	—
Commissions (produits)	19 417	17 522	17 522
Commissions (charges)	-1 022	-1 518	-113
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	64	131	131
Autres produits d'exploitation bancaire	8	6	6
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>19 037</b>	16 779	18 185
Charges générales d'exploitation	-16 196	-15 007	-16 412
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-113	-125	-125
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 728</b>	1 647	1 647
Coût du risque	-4	0	0
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 725</b>	1 648	1 648
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>2 725</b>	1 648	1 648
Résultat exceptionnel	18	33	33
Impôt sur les bénéfices	-760	-468	-468
Intérêts minoritaires	-23	-4	-4
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 960</b>	1 209	1 209

# Bilan consolidé

## ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Opérations interbancaires et assimilées	16 468	15 038
Opérations avec la clientèle	6 100	5 464
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3 740	2 417
Immobilisations corporelles et incorporelles	168	210
Compte de régularisation et actifs divers	2 549	2 901
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>29 026</b>	26 031

## PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Opérations interbancaires et assimilées	0	0
Opérations avec la clientèle	3 197	2 915
Comptes de régularisation et passifs divers	5 544	3 598
Provisions	20	20
Intérêts minoritaires	36	30
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (HORS FRBG)</b>	<b>20 228</b>	19 468
-> Capital souscrit	9 023	9 023
-> Réserves consolidées et autres	9 245	9 237
-> Résultat de l'exercice	1 960	1 209
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>29 026</b>	26 031

# Hors bilan consolidé

## TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

EN MILLIERS D'EUROS	2025	2024
Engagements donnés banque	116	62

# Annexe aux comptes consolidés

## NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant.

## NOTE 2 - PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

### 2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés de Conservateur Finance sont établis conformément aux dispositions du règlement n°2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des normes comptables.

Il est à préciser que le compte de résultat a fait l'objet de changement de présentation au niveau du PNB. En effet, les commissions versées au réseau commercial qui étaient représentées jusque-là parmi les charges générales d'exploitation en dehors du PNB font désormais partie du poste « Commissions (charges) » inclus dans le PNB.

### 2.2 Méthodes et périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de Conservateur Finance incluent les comptes de la seule entreprise sous contrôle exclusif, Conservateur Gestion Valor. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction, ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Le pourcentage de contrôle et d'intérêt de Conservateur Finance dans Conservateur Gestion Valor s'élève à 99,29 % en 2025.

### 2.3 Élimination des opérations internes au Groupe

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés de toutes les opérations internes au Groupe a été éliminé.

### 2.4 Impôts différés

Toutes les écritures de consolidation ayant un impact en termes d'impôts différés ont été identifiées. Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui résultant des textes fiscaux en vigueur.

L'activation des impôts différés actif sur les déficits fiscaux observés n'est effectuée que s'il est probable que la société est susceptible de les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur.

### NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

#### 3.1 Portefeuille de titres

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité des titres sont provisionnées. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée en se basant sur l'actif net réévalué de la Société détenue.

Les titres de placement sont enregistrés en date de règlement-livraison et pour leur prix d'acquisition frais exclus. Les plus ou moins-values résultant de la cession des titres de placement sont déterminées en respect de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Toute différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie suivant la méthode actuarielle pour Conservateur Finance. A la clôture de l'exercice, toute moins-value latente issue de la différence entre la valeur nette comptable et le prix de marché des titres donne lieu à une provision pour dépréciation. Les prix de marché retenus sont constitués par la dernière cotation connue lors de l'arrêté annuel des comptes. En cas d'absence de cotation connue à la date de l'arrêté (cas des marchés « inactifs »), les prix de marché ont été déterminés en tenant compte des dernières transactions connues ayant eu lieu avant l'arrêté des comptes et des prix donnés par les différents contributeurs indépendants du marché.

#### 3.2 Créances clients liées à l'activité de crédit

Le capital restant dû ainsi que les échéances impayées sont déclassés en créances douteuses à partir du moment où ces échéances impayées datent de plus de trois mois, et ce quel que soit le montant de la garantie donnée par le contractant de crédit. En application du principe de contagion, l'ensemble des encours sur une même contrepartie est déclassé en créances douteuses même s'il existe un seul encours douteux dans cet ensemble.

Le déclassement d'encours douteux non compromis à encours compromis est effectué si l'encours en question est en encours douteux de plus d'un an et que la connaissance de la situation financière de la contrepartie est telle qu'un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts sur créances douteuses, qu'elles soient compromises ou non, cessent d'être comptabilisés à partir du moment où l'encours des crédits concernés bascule de l'encours sain en encours douteux.

Les provisions pour dépréciation sur les encours douteux sont comptabilisées à chaque clôture annuelle sur la base de la différence de la valeur prudemment estimée de la garantie apportée par les contractants et le capital restant dû et les échéances impayées majorés des frais annexés supportés par la Société.

#### 3.3 Frais généraux

Les frais généraux du Groupe sont essentiellement constitués des frais en provenance du groupement de fait dont Conservateur Finance et Conservateur Gestion Valor sont membres. En conséquence, le Groupe comptabilise dans ses comptes sa quote-part dans les frais communs financés puis répartis par l'Administrateur de groupement, Les Associations Mutuelles Le Conservateur.

Cette répartition des frais communs par l'Administrateur est effectuée sans recherche de profits et déterminée sur la base de critères objectifs (le chiffre d'affaires, le nombre de contrats produits sur l'exercice, etc...) appliqués à des données comptables analytiques (dépenses administratives ou commerciales).

En ce qui concerne les frais généraux propres au Groupe, ils sont financés par cette Société et enregistrés directement dans ses comptes sans avoir recours au groupement.

### NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LE BILAN

#### 4.1 Tableau de variation des capitaux propres consolidés hors FRBG (part du Groupe)

Le montant des fonds propres consolidés du Groupe s'élève à 20 228 K€ au 31 décembre 2025 dont 1 960 K€ de résultat consolidé bénéficiaire. La variation des fonds propres consolidés par rapport à l'exercice précédent peut être expliquée comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres Part du Groupe hors FRBG
Fonds propres consolidés au 31/12/2024	9 023	9 237	1 208	19 468
Affectation du résultat de l'exercice 2024	—	1 208	-1 208	—
Distribution de dividendes	—	-1 200	—	-1 200
Réduction de capital	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	—
Bénéfice consolidé du Groupe	—	—	1 960	1 960
Fonds propres consolidés au 31/12/2025	9 023	9 245	1 960	20 228

#### 4.2 Informations sur les titres

##### Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres (y.c. créances rattachées) représente une valeur nette comptable de 302 K€ au 31 décembre 2025 contre 1 255 K€ au 31 décembre 2024.

Les plus-values latentes sur ces titres sont de 0 € au 31 décembre 2025 contre 688 € au 31 décembre 2024.

## NOTE 5 - INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

Les engagements de financement correspondent aux encours de crédit acceptés par la Société, non encore débloqués.

## NOTE 6 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 6.1 Contribution au produit net bancaire consolidé

La Société consolidante, Conservateur Finance, contribue à hauteur de 792 K€ au produit net bancaire consolidé au 31 décembre 2025 contre 18 245 K€ pour la Société consolidée, Conservateur Gestion Valor.

### 6.2 Contribution au résultat consolidé

La contribution de Conservateur Finance et de Conservateur Gestion Valor au résultat consolidé de l'exercice est respectivement de -1 212 K€ et 3 172 K€.

### 6.3 Résultat par action

Conformément aux dispositions de l'article 1124-10 du règlement ANC n°2014-03, le résultat par action est calculé en rapportant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les éléments retenus pour le calcul du résultat par action sont les suivants :

-> Résultat net de l'exercice (en €)	1 959 968 €
-> Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	30 000 €
-> Résultat de base par action	65,33 €

### 6.4 Impôts sur les bénéfices

Conservateur Finance est Membre d'un groupe d'intégration fiscale au sens des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. La Société Conservateur Finance est la Société tête de Groupe et assure la détermination du résultat d'ensemble et de paiement de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe, composé de Conservateur Finance et sa filiale Conservateur Gestion Valor.

En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre les Sociétés membres, la charge d'impôt sur les sociétés est calculée par chaque Société comme si elle était imposée séparément. La différence éventuelle entre l'impôt ainsi déterminé et l'impôt effectivement supporté par le Groupe est enregistrée en créance ou en dette envers la Société tête de Groupe.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, la charge d'impôt de 760 K€ figurant au compte de résultat se décompose en :

-> Impôts Société de Conservateur Gestion Valor	1 086 K€
-> Impôts Société de Conservateur Finance	-326 K€

### 6.5 Charges de personnel

Les charges de personnel dans les comptes consolidés de l'exercice s'élèvent à 4 976 K€ dont :

-> Salaires et traitements	3 058 K€
-> Charges sociales	1 578 K€
-> Intéressement	332 K€

## NOTE 7 - AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture.

### 7.2 Dirigeants

Le montant des rémunérations allouées par Conservateur Finance et Conservateur Gestion Valor aux membres des organes d'Administration et de Direction est le suivant :

-> Organes d'Administration (sous forme de jetons de présence)	121 K€
-> Direction	520 K€

Par ailleurs, il n'existe aucun engagement en matière de pensions et indemnités assimilées ni d'avances et crédits accordés aux membres des organes susvisés.

### 7.3 Effectifs

Le nombre moyen de salariés au cours de l'exercice s'élève à 19 dont 13 pour Conservateur Finance et 6 pour Conservateur Gestion Valor.

### 7.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes sont mentionnés ci-après :

-> KPMG	129 K€ HT
-> BATT Audit	16 K€ HT

Tous ces honoraires sont afférents à la certification des comptes à hauteur de 137 K€ HT et à l'émission des rapports réglementaires sur la protection et le cantonnement des avoirs de la clientèle (8 K€ HT).

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

≡ RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS  
≡ Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la Société Conservateur Finance,

## 1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société Conservateur Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

## 2 Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2-1 « Principes généraux » des principes d'élaboration des comptes consolidés qui expose le changement de présentation au niveau du PNB.

## 3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## 4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

## 5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## 6 Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ♦ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ♦ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ♦ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- ♦ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- ♦ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## 7 Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

---

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fait à Paris et Paris La Défense, le 29 avril 2026

BATT AUDIT  
Jehanne Garrait — Associée

KPMG S.A.  
Christophe Coquelin — Associé

59, rue de la Faisanderie  
75116 Paris

conservateur.fr



Conservateur Finance,  
Société de financement et entreprise d'investissement,  
S.A. au capital de 9 000 000 € – R.C.S. Paris B 344 842 596

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris  
Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 53 65 72 31 – Fax : 01 53 65 86 00 – Site internet : [conservateur.fr](http://conservateur.fr)

Crédits photos : © Yann Pirou / © Philippe Jacob.

